

L'accueil de votre enfant se fera selon les conditions suivantes :

- > Le contrat de garde est annuel,
- > Le tarif est calculé sur une base horaire,
- > L'horaire hebdomadaire renseigné à l'inscription déterminera votre tarif horaire de facturation (cf tableau « tarifs de la crèche »). Cet horaire hebdomadaire doit être respecté tout au long de votre contrat. En cas de changement d'amplitude horaire récurrent, le tarif horaire pourra être recalculé.

le complément de Libre Choix de Mode de Garde

La Prestation d'Accueil du Jeune Enfant, ou Paje, comprend plusieurs aides de la CAF :

- > la prime à la naissance ou à l'adoption,
- > l'allocation de base
- > **le complément libre choix du mode de garde (CMG)**
- > la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE).

En tant que famille utilisatrice de notre crèche fonctionnant via la Paje, la CAF vous rembourse une partie de la facture que vous payez chaque mois, sous condition d'un minimum de 16h de garde mensuelles. Le montant du remboursement varie selon vos ressources, le nombre d'enfants gardés et leur âge. Selon tous ces paramètres, **le remboursement peut aller jusqu'à 85 % du montant de la facture mensuelle**. Vous pourrez également bénéficier du crédit d'impôt familles.

ALLOCATION CMG PAJE		
TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
911,23 €	785,51 €	659,84 €

Nombre d'enfants à charge, nés après le 1 ^{er} avril	REVENUS DES FAMILLES		
	TRANCHE 1 revenus inférieurs à	TRANCHE 2 revenus ne dépassant pas	TRANCHE 3 revenus supérieurs à
1 enfant	21 320 €	47 377 €	47 377 €
2 enfants	24 346 €	54 102 €	54 102 €
3 enfants	27 372 €	60 827 €	60 827 €
4 enfants et +	+ 3 026 €	+ 6 725 €	+ 6 725 €

Tarifs de la crèche

Amplitude horaire par semaine	Tarif horaire
De 0h à 10h	10€
De 11h à 20h	9€
De 21h à 30h	8€
Au-delà de 31h/sem	7,5€